

**FCP OPTIMA**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 79.317.270 DT, un actif net de 79.115.864 DT et un résultat net bénéficiaire de 3.759.918 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers***

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « FCP OPTIMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou

- réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA », susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCP OPTIMA » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP OPTIMA » représentés en valeurs mobilières totalisent 84,85% de l'actif total au 31 décembre 2023.

Nous signalons également que le « FCP OPTIMA » détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2023, des titres émis par des OPCVM qui représentent 29,68% de son actif net arrêté à la même date, soit 24,68% en dépassement du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 07 mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM**  
**Abderrazak GABSI**

**BILAN**  
**Au 31 Décembre 2023**  
**(Montants exprimés en dinars)**

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>		
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>		<b>67 304 297</b>	<b>66 996 991</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	67 304 297	66 996 991
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>12 012 814</b>	<b>8 497 450</b>
a - Placements monétaires	3.2	9 007 812	6 953 587
b - Placements à terme	3.3	1 983 422	-
c- Disponibilités	3.4	1 021 580	1 543 863
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>159</b>	<b>159</b>
a - Dividendes & intérêts à recevoir		159	159
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>79 317 270</b>	<b>75 494 600</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	3.5	<b>173 994</b>	<b>114 057</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3.6	<b>27 412</b>	<b>24 597</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>201 406</b>	<b>138 654</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	3.7	<b>75 771 155</b>	<b>72 284 738</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>3 344 709</b>	<b>3 071 208</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 344 709	3 071 208
<b>ACTIF NET</b>		<b>79 115 864</b>	<b>75 355 946</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>79 317 270</b>	<b>75 494 600</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2023	Exercice clos le 31 Décembre 2022
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4.1	3 435 758	3 180 543
a - Dividendes		3 435 758	3 180 543
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4.2	529 644	406 111
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 965 402</b>	<b>3 586 654</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4.3	-520 304	-422 532
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 445 098</b>	<b>3 164 122</b>
<b>PR 3 - Autres produits d'exploitation</b>		-	-
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	4.4	-100 389	-92 914
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 344 709</b>	<b>3 071 208</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 344 709</b>	<b>3 071 208</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>			
* Variation des +/- values potentielles sur titres		364 276	4 770 651
* +/- Values réalisées sur cessions de titres		94 460	2 209 826
* Frais de négociation de titres		-43 527	-57 613
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	4.5	<b>3 759 918</b>	<b>9 994 072</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Exercice clos le 31 Décembre 2023	Exercice clos le 31 Décembre 2022
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
a - Résultat d'exploitation	3 344 709	3 071 208
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	364 276	4 770 651
c - +/- Values réalisées sur cessions de titres	94 460	2 209 826
d - Frais de négociation de titres	-43 527	-57 613
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-	-
<b>AN 3 - Transactions sur le capital</b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>3 759 918</b>	<b>9 994 072</b>
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT</b>	<b>3 759 918</b>	<b>9 994 072</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
a - En début d'exercice	75 355 946	65 361 874
b - En fin d'exercice	79 115 864	75 355 946
<b>AN 5 - Nombre de parts</b>		
a - En début d'exercice	500 000	500 000
b - En fin d'exercice	500 000	500 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>158,232</b>	<b>150,712</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,99%</b>	<b>15,29%</b>

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

---

"FCP OPTIMA" est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) de type distribution régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement. Ce taux a été révisé à la hausse, soit (0,25%) HT de l'actif net et ce à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2023 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

<b>Porteur de parts</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>
STB Bank	170 000	17 000 000
BNA Bank	170 000	17 000 000
BH Bank	160 000	16 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000 000</b>

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou des réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au-dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

La durée de vie du FCP OPTIMA a été prorogée de 5 ans à compter du 24 octobre 2023, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 15 août 2023 (communiqué publié par le CMF en date du 07 septembre 2023).

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers du « FCP OPTIMA » ont été arrêtés, au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et

- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

### **3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

### **4. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **5. Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

### NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

CODE ISIN		Nombre de titres	Prix d'acquisitio n	Valeur au 31/12/202 3	Plus ou moins- values potentielle s	% de l'Actif	% de l'Actif net	% du Capital de l'émetteu r
	<b>Actions cotées :</b>		<b>49 618 375</b>	<b>43 822 488</b>	<b>-5 795 887</b>	<b>55,25</b>	<b>55,39</b>	<b>-</b>
TN0003100609	- BNA	569 103	6 090 645	4 622 824	-1 467 821	5,83	5,84	0,889
TN0001800457	- BIAT	44 918	3 497 913	4 116 465	618 552	5,19	5,2	0,126
TN0001600154	- ATTIJARI BANK	49 007	1 764 129	2 250 842	486 713	2,84	2,84	0,117
TN0001900604	- BH BANK	427 296	5 547 599	5 106 187	-441 412	6,44	6,45	0,898
TN0003600350	- ATB	75 000	319 026	202 200	-116 826	0,25	0,26	0,075
TN0002600955	- STB	1 462 911	10 261 755	5 412 771	-4 848 984	6,82	6,84	0,942
TN0007380017	- TUNIS-RE	463 375	3 661 526	3 336 300	-325 226	4,21	4,22	2,317
TN0006550016	- BH ASSURANCES	34 112	839 094	1 662 960	823 866	2,1	2,1	1,282
TN0007570013	- EURO-CYCLES	103 046	2 142 370	1 631 733	-510 637	2,06	2,06	1,051
TN0007610017	- SAH	376 475	3 265 912	3 006 906	-259 006	3,79	3,8	0,448
TN0006720049	- BH LEASING	87 500	441 958	292 862	-149 096	0,37	0,37	1,25
TN0006560015	- SOTUVER	72 690	581 733	874 897	293 164	1,1	1,11	0,185
TN0007270010	- TPR	31 343	134 939	155 555	20 616	0,2	0,2	0,063
TN0007400013	- CARTHAGE CEMENT	150 000	334 500	296 250	-38 250	0,37	0,37	0,044
TN0007530017	- ONE TECH HOLDING	300 000	2 662 635	2 655 000	-7 635	3,35	3,36	0,373
TNNGTFLC2986	- STA	33 418	609 546	651 651	42 105	0,82	0,82	1,671
TN0006580013	- SOTUMAG	32 723	157 056	163 713	6 657	0,21	0,21	0,248
TN0004700100	- ATL	595 509	1 664 942	2 143 237	478 295	2,7	2,71	1,832
TN0004000055	- SIMPAR	15 402	638 435	539 224	-99 211	0,68	0,68	1,4
TN0007210016	- ESSOUKNA	65 000	435 737	97 500	-338 237	0,12	0,12	1,287
TN0007550015	- CITY CARS	49 283	439 541	600 612	161 071	0,76	0,76	0,274
TN0006660013	- SOTRAPIL	113 943	1 472 348	1 679 862	207 514	2,12	2,12	2,753
TN0001100254	- SFBT	76 830	890 649	950 003	59 354	1,2	1,2	0,031
TN0001400704	- SPDIT-SICAF	30 099	255 842	255 842	-	0,32	0,32	0,107
TN0007830011	- MAGHREBIA	10 000	555 000	524 500	-30 500	0,66	0,66	0,222
TN0001200401	- TUNISAIR	401 000	324 319	176 440	-147 879	0,22	0,22	0,378
TN0007440019	- TEL NET HOLDING	21 643	164 849	167 409	2 560	0,21	0,21	0,178
TN0007560014	- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	-	-	-
TNDKJ8O68X14	- MAGHREBIA VIE	41 121	250 016	248 741	- 1 275	0,31	0,31	0,164
	<b>Titres OPCVM :</b>		<b>22 800 573</b>	<b>23 481 767</b>	<b>681 194</b>	<b>29,60</b>	<b>29,68</b>	<b>-</b>
TN0001900752	- SICAV BHO	28 825	3 009 117	3 057 987	48 870	3,86	3,87	-
TN0001900760	- SICAVBH CAP	127 600	4 700 174	5 024 250	324 076	6,33	6,35	-

TN0002600963	- SICAV L'EPARGNANT	71 948	7 512 427	7 623 394	110 967	9,61	9,64	-
TN0003100617	- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	49 777	5 278 841	5 386 071	107 230	6,79	6,81	-
TNINH18G9MJ0	- FCP PROGRES OBLIGATAIRE	146 855	2 300 014	2 390 065	90 051	3,01	3,02	-
	<b>Droits :</b>		<b>42</b>	<b>42</b>	-	-	-	-
TN0003100815	- BNA DA 1/55 150419	48	11	7	-4	-	-	-
TN0006590111	- SIAME DA 160721	3	1	1	-	-	-	-
TNXI9LW0FO7	- STV DA 2/11 28072022	3	4	6	2	-	-	-
TN0001100452	- SFB19	5	20	15	-5	-	-	-
TNG73XSR2TO7	- SAH2023	23	6	13	7	-	-	-
	<b>Total en Dinars</b>		<b>72 418 990</b>	<b>67 304 297</b>	<b>-5 114 693</b>	<b>84,85</b>	<b>85,07</b>	<b>-</b>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	3 084 608
OPCVM	7 301 136
Entrées de titres (conversion de droits...)	686 420
<b>Total en Dinars</b>	<b>11 072 164</b>

▪ **Sorties du portefeuille :**

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>+/-Values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	10 140 643	10 237 095	96 452
OPCVM	302 071	300 079	-1 992
Sorties de titres (détachement de droits...)	686 420	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>11 129 134</b>	<b>10 537 174</b>	<b>94 460</b>

**NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Certificats de dépôt	5 000 000	7 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-68 721	-112897
Intérêts courus sur certificats de dépôt	44 178	66 484
Pensions livrées	4 000 000	-
Intérêts courus sur pensions livrées	32 355	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>9 007 812</b>	<b>6 953 587</b>

Les placements en certificats de dépôt et pensions livrées se détaillent comme suit au 31 décembre 2023 :

(En DT)

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif
<b>Certificats de dépôt :</b>				<b>4 931 279</b>	<b>4 975 457</b>	<b>6,28</b>
- CD151123/240124BH	6	8,99%	70 J	2 958 767	2 986 452	3,77
- CD201123/290124STB	4	8,99%	70 J	1 972 512	1 989 005	2,51
<b>Pensions livrées :</b>				<b>4 000 000</b>	<b>4 032 355</b>	<b>5,08</b>
- PL301123/280224BNA	1	9,10%	90 J	4 000 000	4 032 355	5,08
<b>Total</b>				<b>8 931 279</b>	<b>9 007 812</b>	<b>11,36</b>

### NOTE N°3.3 : PLACEMENTS À TERME

(En DT)

	Taux	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif
BC151123/130224BNA	8,99%	2 000	1 965 302	1 983 422	2,50
<b>Total</b>			<b>1 965 302</b>	<b>1 983 422</b>	<b>2,50</b>

### NOTE N°3.4 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Compte courant de gestion	1 033 619	1 485 562
Sommes à l'encaissement	150 552	323 209
Sommes à régler	-162 591	-264 908
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 021 580</b>	<b>1 543 863</b>

### NOTE N°3.5 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Gestionnaire (BNA Capitaux)	57 998	38 019
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	57 998	38 019
Dépositaire (STB Bank)	57 998	38 019
<b>Total en Dinars</b>	<b>173 994</b>	<b>114 057</b>

**NOTE N°3.6 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Honoraires à payer	20 752	18 208
Conseil du Marché Financier (CMF)	6 660	6 389
<b>Total en Dinars</b>	<b>27 412</b>	<b>24 597</b>

**NOTE N°3.7 : CAPITAL**

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Capital au début de l'exercice :</b>	<b>72 284 738</b>	<b>62 926 085</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	22 284 738	12 926 085
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Rachats effectués :</b>		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Capital à la fin de l'exercice :</b>	<b>75 771 155</b>	<b>72 284 738</b>
-Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	25 355 946	15 361 874
-Frais de négociation de titres	-43 527	-57 613
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	364 276	4 770 651
- Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	94 460	2 209 826
-Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

## NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Dividendes des actions	2641 800	2 743778
Revenus des titres OPCVM	793 958	436765
Revenus des bons du Trésor	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 435 758</b>	<b>3 180 543</b>

### NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Revenus des certificats de dépôt	479 169	406 111
Revenus des pesions livrées	32 355	-
Revenus des placements à terme	18 120	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>529 644</b>	<b>406 111</b>

### NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Rémunération du Gestionnaire	346 870	281 688
Rémunération du Dépositaire	173 434	140 844
<b>Total en Dinars</b>	<b>520 304</b>	<b>422 532</b>

### NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Redevance CMF	77 214	70 422
Honoraires	22 899	22 354
Impôts et taxes	243	125
Autres (frais de publication CMF...)	33	13
<b>Total en Dinars</b>	<b>100 389</b>	<b>92 914</b>

**NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Résultat d'exploitation	3 344 709	3 071 208
Résultat non distribuable (*)	415 209	6 922 864
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 759 918</b>	<b>9 994 072</b>

(\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
<i>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</i>	364 276	4 770 651
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres</i>	94 460	2 209 826
<i>Frais de négociation de titres</i>	-43 527	-57 613
<b>Total en Dinars</b>	<b>415 209</b>	<b>6 922 864</b>

**NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS****5.1. DONNÉES PAR PART :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Revenus des placements	7,931	7,173	5,780	3,210	6,086
Charges de gestion des placements	-1,041	-0,845	-0,771	-0,737	-0,758
<b>Revenu net des placements</b>	<b>6,890</b>	<b>6,328</b>	<b>5,009</b>	<b>2,473</b>	<b>5,328</b>
Autres charges	-0,201	-0,186	-0,137	-0,164	-0,166
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6,689</b>	<b>6,142</b>	<b>4,872</b>	<b>2,309</b>	<b>5,162</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,689</b>	<b>6,142</b>	<b>4,872</b>	<b>2,309</b>	<b>5,162</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,729	9,541	-1,954	-7,621	-0,884
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,189	4,42	2,233	0,930	-1,647
Frais de négociation de titres	-0,087	-0,115	-0,099	-0,083	-0,085

<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>	<b>-2,616</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>7,520</b>	<b>19,988</b>	<b>5,052</b>	<b>-4,465</b>	<b>2,546</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>	<b>-2,616</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>	<b>-2,616</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>158,232</b>	<b>150,712</b>	<b>130,724</b>	<b>125,672</b>	<b>130,137</b>

## 5.2. RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,67%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,10%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,33%	4,36%	3,80%	1,88%	4,09%

## 5.3. RÉMUNÉRATIONS DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion du « FCP OPTIMA » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie des services rendus, chacun d'eux perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été révisé à la hausse, soit 0,5% HT l'an et ce à partir 1<sup>er</sup> octobre 2023.

La STB Bank assure les fonctions de Dépositaire pour le « FCP OPTIMA ». Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du « FCP OPTIMA » ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie des services rendus, la STB Bank perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été révisé à la hausse, soit 0,25% HT l'an et ce à partir 1<sup>er</sup> octobre 2023.